

à partir du 23/03/2020

Achetez votre 'Pannebon' (= bon de valeur)!

Ainsi, vous soutenez les commerçants locaux maintenant et vous obtenez 10% supplémentaires grâce à la municipalité.

1. Surfez sur www.depanne.be/pannebon
2. Choisissez un commerçant
3. Déterminez votre budget (€ 50 au minimum)



La municipalité augmente la valeur de votre Pannebon de 10%



Le commerçant obtient immédiatement son argent par la municipalité

4. Vous ne pouvez utiliser votre Pannebon qu'entre le 01/09/2020 et le 28/02/2021



La municipalité garantit l'intégralité des bons jusqu'à un montant maximum de 1,5 million d'euros. Règlement: www.depanne.be/pannebon